ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conseillers d'orientation et directeurs de CIO

Question écrite n° 6976

Texte de la question

M. Aloyse Warhouver appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur le decret 91-290 du 20 mars 1991, lequel dans son article 27 prevoit l'acces des directeurs de centre d'information et d'orientation (statut 72) au niveau grade defini, la hors-classe, pendant une periode de quatre ans a compter du 1er septembre 1990. Au 1er septembre 1993, tous les directeurs de CIO auraient du etre integres. Or il s'avere que cinquante-deux ne le sont toujours pas. Une regularisation de leur situation interviendra-t-elle prochainement ?

Texte de la réponse

L'article 27 du decret no 91-290 du 20 mars 1991 portant statut particulier des directeurs de centre d'orientation (CIO) et des conseillers d'orientation psychologues a effectivement prevu la possibilite pour les directeurs de CIO, ancien statut, d'etre integres dans le nouveau grade prevu par ce decret. Depuis 1990, 510 directeurs de CIO ancien statut ont ete integres dans le nouveau grade : 167 en 1990, 118 en 1991, 120 en 1992, 105 en 1993. Suite aux negociations avec les organisations professionnelles, un tableau d'avancement a ete etabli pour chacune des trois dernieres annees. Ainsi, 111 conseillers d'orientation psychologues ont ete promus dans le nouveau grade de directeurs de CIO : 31 en 1991, 42 en 1992 et 31 en 1993. Ces promotions n'ont pas en effet permis l'integration de l'ensemble des directeurs de CIO ancien statut dans le nouveau grade. A ce jour, 52 directeurs de CIO n'ont pas ete integres. Une solution a ce probleme est actuellement a l'etude.

Données clés

Auteur : M. Warhouver Aloyse
Circonscription : - RL
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6976
Rubrique : Orientation scolaire et professionnelle
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3618
Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 377